Quelles sont les différentes formes de libertés ?













- 1. Quelles sont les différents types de libertés illustrés par ces documents?
- 1: Liberté de réunion, 2: liberté syndicale, (syndicat= association qui défend les droits des travailleurs, des employés),
- 3 : Liberté de culte (de religion). 4 : Liberté d'association, 5 : Liberté de circulation, 6 : liberté de pensée.
- c. Certaines d'entre elles sont dites <u>individuelles</u> d'autres sont <u>collectives</u> Classe-les selon ces critères dans le tableau ci-dessous.

Libertés individuelles	Libertés collectives
5 : Liberté de circulation,	1: Liberté de réunion
6 : liberté de pensée	2: liberté syndicale
3: Liberté de culte (de religion)	4 : Liberté d'association 3 : Liberté de culte (de religion)
3. Liberte de cuite (de l'eligion)	3. Liberte de cuite (de religion)

- ⇒ Les libertés sont nombreuses et variées. Les <u>libertés individuelles</u> concernent l'individu seul, comme la liberté de conscience ou de propriété. Ce sont <u>des libertés fondamentales</u>. Il existe aussi des libertés qui ne peuvent s'exprimer qu'en groupe, telle la liberté de manifester ou les libertés politiques. Ce sont les <u>libertés collectives</u>. Elles sont essentielles à la <u>démocratie</u>. Sans elles, les Etats sont des dictatures.
- ⇒ Elles sont le fruit d'une longue conquête depuis 1989. Elles sont réaffirmées dans la Constitution qui rappelle l'attachement de la République aux Droits de l'Homme.

II. Quelles limites aux libertés?

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (1789)

<u>Article IV :</u> La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société, la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi.

1. Doc ci-dessus : La liberté nous permet-elle de faire tout ce que l'on veut ?

Selon cet article, la liberté à la quelle nous avons tous droit ne nous permet pas pour autant de faire ce que l'on veut car chacun d'entre nous doit pouvoir bénéficier de la même « quantité » de liberté.

2. Qu'est-ce qui limite cette liberté?

Chacun de nous doit limiter sa liberté selon ce que prévoit la loi. C'est le législateur (formule qui regroupe l'ensemble des décisions prises pour établir les lois) qui donne précisément les limites de la liberté.

Ainsi...

Doc 2: Loi 1881-07-29.

Article 29: Toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne [...] auquel le fait est imputé est une diffamation. La publication [...] de cette allégation [...] est punissable [...si] l'identification est rendue possible par les termes des discours, cris, menaces, écrits ou imprimés, placards ou affiches incriminés.

Toute expression outrageante, termes de mépris ou invective [...] est une injure.

Doc3: Loi 1881-07-29.

Article 32: La diffamation commise envers les particuliers [...] sera punie d'une amende de 12000 euros.

La diffamation commise par les mêmes moyens envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée sera punie d'un an d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende ou de l'une de ces deux peines seulement.

Sera punie des peines prévues à l'alinéa précédent la diffamation commise par les mêmes moyens envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou de leur handicap.

3. Selon cette loi (docs 2 & 3) qui date de 1881 mais qui est toujours active, as-tu une liberté d'expression totale ? Explique et justifie.

Selon l'article 19 de la Déclaration des droit de l'Homme et du Citoyen de 1789, les individus doivent pouvoir user de la liberté d'expression. Cependant cette liberté est limitée par la loi car chacun doit pouvoir en bénéficier sans porter atteinte à autrui. Ainsi, l'insulte, la diffamation ou la discrimination sont sanctionnées par la loi.

Répond à la question titre

Pour vivre ensemble, chacun doit être respecté dans ses droits. Les libertés doivent être utilisées dans un esprit de tolérance et de respect d'autrui car « la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui » (Art. 4 de la DDHC)

Ainsi, pour que chacun puisse bénéficier des mêmes droits, la loi fixe les limites.

Remarque:

- Les libertés peuvent parfois <u>s'opposer</u> et il est difficile de trancher au profit d'une liberté plutôt qu'une autre. Par exemple le droit de grève des cheminots s'oppose à la liberté de circuler des usagers.
- Les libertés sont « <u>vivantes</u> ». Elles évoluent avec les mentalités (droit de vote des femmes), les progrès technologiques (loi HADOPI limitant le téléchargement sur Internet) et les préoccupations de la société (Sur l'environnement par exemple). Les pouvoirs publics sont donc amener à légiférer sans cesse.